

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 3 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 0
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, M. TURBEL Eric, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. LEULIETTE Arnaud, M. ADAM Mickaël, Mme CHATELET Marie-Laure,
Absent	
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	10/02/2026

2026 03 Approbation des délibérations

Les comptes rendus des séances du 6 janvier et du 5 février 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2026 03 Présentation des résultats financiers 2025

Monsieur le Maire présente les exécutions budgétaires 2025 des budgets Principal et annexes (Assainissement – Maison médicale – Centre-bourg et Réserves foncières), faisant apparaître une CAF nette de 139 145 € et une capacité de désendettement de 5,7 années.

Il rappelle que les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 devront être votés avant le 30 juin 2026, conformément aux dispositions applicables aux collectivités territoriales.

La commission des finances se réunira le jeudi 5 mars 2026 à 19h00 pour étudier ces résultats.

2026 03 009 Opération « Réhabilitation de la salle plurivalente »

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de la salle plurivalente », Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la société Orchestr'Am, a procédé au lancement d'une consultation pour les missions réglementaires suivantes :

- Réalisation d'une étude géotechnique de type G2 AVP + PRO ;
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

Après présentation des offres reçues et analyse de celles-ci,

Entendu l'exposé,

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DÉCIDE de retenir :

- Pour l'étude géotechnique de type G2AVP+PRO

L'offre n° D3526024. /D de la société APOGEA, sise à Rennes, pour un montant de 4 150 € HT (mission de base + sécurisation).

- Pour la mission de coordination SPS :

L'offre n° 1660/2026 de la société ABG Coordination, sise à Balazé, pour un montant de 3 634 € HT.

CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires en section d'investissement, au compte 231 du budget principal n°15000.

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de l'exécution de la présente décision.

2026 03 010 Travaux de restauration de l'église de Saint-Ouen-des-Alleux – Attribution des lots de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration de l'église de Saint-Ouen-des-Alleux, dont le montant estimatif des travaux s'élève à 941 313,80 € HT.

Une consultation des entreprises a été lancée selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

Le marché de travaux est structuré en 3 tranches : une tranche ferme et deux tranches optionnelles, et se décompose en 9 lots :

- Lot n°1 : Échafaudage – Maçonnerie – Taille de pierres
- Lot n°2 : Traitement de charpente
- Lot n°3 : Charpente
- Lot n°4 : Couverture
- Lot n°5 : Beffroi
- Lot n°6 : Vitraux
- Lot n°7 : Peinture
- Lot n°8 : Électricité
- Lot n°9 : Restauration du mobilier religieux – Décors peints

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 novembre 2025 dans Ouest-France (départements 35, 44, 21, 56, 53) et sur la Centrale des Marchés.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) était téléchargeable sur la plateforme dématérialisée www.megalisbretagne.org, sur laquelle la transmission des candidatures et des offres était obligatoire.

La date limite de réception des offres était fixée au 19 décembre 2025 à 12h00.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, qui a remis son rapport le 15 janvier 2026 à 10h00.

Les critères de sélection et de jugement des offres étaient les suivants :

1. Prix : 40 %
2. Valeur technique : 50 %
3. Délai d'exécution et date de démarrage : 10 %

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

Attribution des lots

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
Lot n°1	Échafaudage – Maçonnerie – Taille de pierres	SAS Maison Grevet, Laval (49)	458 392,91 €
Lot n°2	Traitement de charpente	SARL EPATH, Chaumes-en-Retz (44)	11 367,50 €
Lot n°3	Charpente	LIMEUL SAS SCOP, Servon-sur-Vilaine (35)	96 850,00 €
Lot n°4	Couverture	SARL BONHOMME de Les-Portes-du-Coglais(35)	44 118,55 €
Lot n°5	Beffroi	SAS BODET CAMPANAIRE, Trémentines (49)	21 051,38 €
Lot n°6	Vitraux	ATELIERS HELMBOLD, Corps-Nuds (35)	39 534,49 €
Lot n°7	Peinture	CHALMED SAS, Rennes (35)	114 972,60 €
Lot n°8	Électricité	CGV ENERGIE, Mortagne-sur-Sèvre (85)	102 496,86 €
Lot n°9	Restauration du mobilier religieux – Décors peints	ATELIER CO'REUM, Pluméliau-Bieuzy (56)	51 160,00 €

Le montant total des lots attribués s'élève à **939 944,28 € HT**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE les lots du marché de travaux pour la restauration de l'église de Saint-Ouen-des-Alleux aux entreprises ci-dessus désignées, pour les montants indiqués,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer les marchés correspondants ainsi que tout document afférent,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement, au compte 231 – Immobilisations corporelles en cours (M57).**

2026 03 011 Rénovation du 1er étage de la mairie – Attribution des lots de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du 1er étage de la mairie, dont le montant estimatif des travaux s'élève à 153 100 € HT.

Une consultation des entreprises a été lancée selon une procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 janvier 2026 via la société Médialex dans Ouest France 35, ainsi que sur la plateforme Centrale des Marchés.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis à disposition sur la plateforme dématérialisée E-mégalis, sur laquelle les offres devaient également être déposées.

La date limite de remise des offres était fixée au mardi 17 février 2026 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 février 2026 à 12h00.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, qui a remis son rapport d'analyse le 2 mars 2026 à 9h00.

Les critères de sélection et de jugement des offres étaient les suivants :

1. Prix des prestations : 60 %
2. Valeur technique : 30 %
3. Délai d'exécution et date de démarrage : 10 %

Le marché était décomposé en 9 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre – Démolition
- Lot n°2 : Charpente – Couverture
- Lot n°3 : Cloison – Doublage
- Lot n°4 : Menuiserie intérieure

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

- Lot n°5 : Plafonds suspendus
- Lot n°6 : Revêtements de sols
- Lot n°7 : Peinture
- Lot n°8 : Plomberie – Sanitaires – Ventilation
- Lot n°9 : Électricité – Chauffage

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté à l'assemblée, Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
Lot n°1	Gros œuvre – Démolition	CFCONSTRUCTIONS de Saint-Aubin-du-Cormier(35)	32 900,00 €
Lot n°2	Charpente – Couverture	DARRAS de Romagné(35)	14 330,20 €
Lot n°3	Cloison – Doublage	STOA de Cesson-Sévigné(35)	23 305,00 €
Lot n°4	Menuiserie intérieure	AMR de Bain-de-Bretagne(35)	13 542,59 €
Lot n°5	Plafonds suspendus	STOA de Cesson-Sévigné(35)	5 360,00 €
Lot n°6	Revêtements de sols	Michel LAIZE de Romagné(35)	11 313,08 €
Lot n°7	Peinture	THEHARD de Vitré(35)	5 297,18 €
Lot n°8	Plomberie – Sanitaires – Ventilation	PERRINEL de Argentré-du-Plessis(35)	11 119,89 €
Lot n°9	Électricité – Chauffage	PERRINEL de Argentré-du-Plessis(35)	16 709,61 €

Le montant total des travaux attribués s'élève à 133 877,54 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les lots du marché de travaux pour la rénovation du 1er étage de la mairie aux entreprises ci-dessus désignées, pour les montants indiqués,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document afférent,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement, au compte 231 – Immobilisations corporelles en cours (M57).

2026 03 012 Extension de la cantine scolaire – École « La Clé des Champs » – Attribution des lots de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la cantine scolaire de l'école « La Clé des Champs », dont le **montant estimatif des travaux s'élève à 278 300 € HT**.

Une consultation des entreprises a été lancée selon une **procédure adaptée**, en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le **17 janvier 2026** via la société Médialex dans **Ouest-France 35**, ainsi que sur la **Centrale des Marchés**.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) était téléchargeable sur la plateforme dématérialisée **www.megalisbretagne.org**.

La transmission des candidatures et des offres par voie dématérialisée sur cette plateforme était obligatoire.

La date limite de réception des offres était fixée au **mardi 17 février 2026 à 12h00**, et l'ouverture des plis a eu lieu le **même jour à 14h00**.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, qui a remis son rapport à l'assemblée le **2 mars 2026 à 9h00**.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

Les critères de sélection et de jugement des offres étaient les suivants :

1. **Prix des prestations : 60 %**
2. **Valeur technique : 30 %**
3. **Délai d'exécution et date de démarrage : 10 %**

Le marché de travaux, conclu en une seule tranche, était réparti en **11 lots** :

- **Lot n°1** : Gros œuvre
- **Lot n°2** : Charpente
- **Lot n°3** : Couverture ardoises
- **Lot n°4** : Menuiserie extérieure
- **Lot n°5** : Cloison – Doublage
- **Lot n°6** : Menuiserie intérieure – Agencement
- **Lot n°7** : Plafonds suspendus
- **Lot n°8** : Plomberie – Sanitaires – Ventilation
- **Lot n°9** : Électricité – Chauffage
- **Lot n°10** : Revêtements de sols
- **Lot n°11** : Peinture

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté à l'assemblée, **Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes, sous réserve que la commune se voie attribuer une subvention au titre de la DETR 2026, sollicitée pour un montant de 128 358 €, la réponse de la Préfecture étant en attente :**

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
Lot n°1	Gros œuvre	CFCONSTRUCTIONS de Saint-Aubin-du-Cormier(35)	72 500,00 €
Lot n°2	Charpente (avec PSE BARDAGE CHENE)	COUPE JEROME de Fougères(35)	26 422,41 €
Lot n°3	Couverture ardoises	BILHEUDE de Vitré(35)	11 000,00 €
Lot n°4	Menuiserie extérieure	SER AL FER de l'Hermitage(35)	11 823,84 €
Lot n°5	Cloison – Doublage	BREL de Lécousse(35)	9 576,49 €
Lot n°6	Menuiserie intérieure – Agencement	A.M.R de Bain-de-Bretagne(35)	14 004,91 €
Lot n°7	Plafonds suspendus	MORAND BERREE de St-Jacques-de-la-Lande(35)	10 910,09 €
Lot n°8	Plomberie – Sanitaires – Ventilation	PERRINEL de Argentré-du-Plessis(35)	15 119,07 €
Lot n°9	Électricité – Chauffage (avec PSE PLAFOND RAYONNANT ELECTRIQUE)	KALEO de St-Germain-en-Coglès(35)	21 507,35 €
Lot n°10	Revêtements de sols	MICHEL LAIZE de Romagné(35)	12 927,92 €
Lot n°11	Peinture	THEHARD de Vitré(35)	5 675,27 €

Le montant total des travaux attribués s'élève à 211 467,35 € HT.

Le montant total des travaux attribués correspond au montant estimatif du marché et les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement, compte 231 – Immobilisations corporelles en cours (M57).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE les lots du marché de travaux pour l'extension de la cantine scolaire de l'école « La Clé des Champs » aux entreprises ci-dessus désignées, sous réserve de l'attribution par la Préfecture de la subvention DETR 2026 pour un montant de 128 358 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tout document afférent si la subvention est accordée,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement, au compte 231 – Immobilisations corporelles en cours (M57).**

2026 03 013 Association L'Amicale laïque - Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association L'Amicale laïque, sollicitant une participation financière de la commune dans le cadre de l'organisation d'une semaine du cirque, qui se déroulera du 12 au 17 avril 2026 au stade de Saint-Ouen-des-Alleux.

Cette manifestation engendre des frais d'organisation pour lesquels l'association sollicite une aide communale d'un montant de 1 500 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association a également sollicité une subvention auprès de Fougères Agglomération. Toutefois, cette demande n'a pas été retenue, la manifestation ne présentant pas un caractère intercommunal.

Considérant l'intérêt local de cette animation et sa contribution à la dynamisation et à l'attractivité de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association L'Amicale laïque afin de contribuer aux frais liés à l'organisation de la semaine du cirque,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus en section de fonctionnement, au chapitre 65, au budget primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent.

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Stéphanie BRIAND, Juliette BOURION, Eric TURBEL)

2026 03 014 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Mini-camps été 2026

Monsieur Philippe RAIPIN informe l'assemblée de l'organisation, dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint-Ouen-des-Alleux, d'un mini-camp de 5 jours et 4 nuits durant les vacances d'été 2026.


Ce séjour se déroulera du 6 au 10 juillet 2026 au camping municipal de Saint-Suliac (classé parmi « Les Plus Beaux Villages de France ») et comprendra entre autres deux activités nautiques en mer.

Le mini-camp sera encadré par deux animateurs et accueillera un maximum de 12 enfants.

Le coût de fonctionnement restant à la charge de la commune, hors frais d'encadrement, s'élève à 2 034 €, identique à l'année précédente.

Afin de permettre l'ouverture des inscriptions, il convient de fixer les participations familiales.

Monsieur Philippe RAIPIN propose de reconduire la grille tarifaire appliquée en 2025, selon le quotient familial (QF), comme suit :

 **Familles domiciliées à Saint-Ouen-des-Alleux**

QF	0-800	801-1000	1001-1200	1201-1500	1501-2000	2001 et +
	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Mini-camp	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €	80 €

+ Familles extérieures à Saint-Ouen-des-Alleux

QF	0–1000	1001–1200	1201–1500	1501–2000	2001 et +
	T1	T2	T3	T4	T5
Mini-camp	65 €	70 €	75 €	80 €	85 €

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la grille tarifaire telle que proposée,
- **CONFIRME** la priorité des inscriptions aux enfants fréquentant régulièrement l'ALSH de Saint-Ouen-des-Alleux.

2026 03 015 Enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de chemin rural – Lieu-dit Le Rocher Poirier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une portion du chemin rural situé au lieu-dit Le Rocher Poirier (chemin communal n° 31) n'est plus affectée à l'usage du public, celui-ci n'ayant plus vocation à l'emprunter. Son maintien dans le domaine communal constitue dès lors une charge d'entretien pour la collectivité.

L'aliénation de cette portion de chemin rural, prioritairement au profit des riverains, apparaît comme la solution la plus adaptée.

Monsieur le Maire précise que cette cession permettrait notamment au riverain, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZM n° 242, d'implanter un dispositif d'assainissement autonome.

Conformément aux dispositions de l'article L.161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, la cession d'un chemin rural est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural situé au lieu-dit *Le Rocher Poirier* (chemin communal n° 31), en application de l'article L.161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime ainsi que du Code des relations entre le public et l'administration ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2026 03 016 Travaux d'écoulement des eaux pluviales – 11 rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis relatif à des travaux destinés à remédier aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales au 11 rue du Général de Gaulle, consistant en la mise en place d'un caniveau en fonte.

Il précise que l'entreprise SARL PRENVEILLE, sise à Saint-Ouen-des-Alleux, a transmis le devis n°371 pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis n°371 de l'entreprise SARL PRENVEILLE, d'un montant de 4 045,10 € HT, relatif aux travaux d'écoulement des eaux pluviales au 11 rue du Général de Gaulle,
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires en section de fonctionnement, chapitre 011, au budget principal 2026.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

2026 03 017 Travaux de maçonnerie – Puits communal – Lieu-dit La Hunelais

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis relatif à des travaux de maçonnerie à réaliser sur le puits communal situé au lieu-dit La Hunelais, en vue de sa mise en sécurité et de son embellissement.

Il précise que l'entreprise SARL PRENVEILLE, domiciliée à Saint-Ouen-des-Alleux, a transmis le devis n°370 pour l'exécution de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis n°370 de l'entreprise SARL PRENVEILLE, d'un montant de 1 180 € HT, relatif aux travaux de maçonnerie sur le puits communal situé au lieu-dit La Hunelais,
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires en section de fonctionnement, chapitre 011, au budget principal 2026.

2026 03 018 Éclairage public – Extension rue de la Binoisière_ Avenant n°2 à la convention n°2022-0117

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 mai 2022 approuvant notamment la convention conclue avec le SDE35 relative à la réalisation de l'extension de l'éclairage public rue de la Binoisière, comprenant l'installation de quatre points lumineux, pour un montant estimatif de :

- Montant estimé des travaux : 12 177,00 € HT
- Participation du SDE35 : 6 575,58 € HT
- Reste à charge pour la collectivité : 5 601,42 € HT

Il rappelle également la délibération du 3 septembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à ladite convention, portant réévaluation du montant de l'opération et entraînant une plus-value de 3 663,13 € à la charge de la commune, établissant le nouveau plan de financement comme suit :

- Montant estimé des travaux : 20 140,33 € HT
- Participation du SDE35 : 10 875,78 € HT
- Reste à charge pour la collectivité : 9 264,55 € HT

Monsieur le Maire présente désormais un avenant n°2 à la convention n°2022-0117, portant nouvelle réévaluation financière de l'opération, entraînant une plus-value de 683,63 € (*prestation supplémentaire de démolition du revêtement existant*) à la charge de la commune.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

- **Base de participation** : 21 626,47 € HT
- **Participation du SDE35** : 11 678,29 € HT
- **Reste à charge pour la collectivité** : 9 948,18 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'extension de l'éclairage public rue de la Binoisière, tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention n°2022-0117 conclue avec le SDE35 pour la réalisation des travaux ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires en section d'investissement, au compte 2041582, sur l'exercice 2026.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

2026 03 019 Demande d'occupation du domaine public – Marché hebdomadaire

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'emplacement sur la place de l'Église, dans le cadre du marché hebdomadaire, pour l'activité de production et vente de crêpes et galettes artisanales les mercredis matin, ainsi que pour l'installation d'un food truck les vendredis soir sur cette même place.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la demande d'occupation du domaine public pour :

- un emplacement sur la place de l'Église lors du marché hebdomadaire du mercredi matin ;
- un emplacement sur cette même place les vendredis soir pour une activité de type food truck.

DIT que cette occupation est accordée sous réserve du respect de la réglementation en vigueur applicable au commerce ambulancier et à l'occupation du domaine public.

CHARGE le régisseur de la régie du marché n°15003 d'encaisser les droits de place et redevances d'occupation du domaine public, conformément aux tarifs fixés par la délibération du 1er octobre 2019.

2026 03 DIA Parcelle cadastrée ZO n°159

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relative à la propriété cadastrée section ZO n°139, située 18 rue du Couesnon, d'une superficie de 1 286 m².

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 lui déléguant l'exercice du droit de préemption urbain, Monsieur le Maire informe avoir décidé de ne pas exercer ce droit sur le bien susvisé.

2025 03 Élections municipales : dimanche 15 mars 2026.

Organisation et tenue du bureau de vote.

2026 03 Salle des fêtes – Rappel de la délibération du 04 décembre 2025 et maintien de l'encaissement d'une caution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 04 décembre 2025 relative à la location de la salle des fêtes – règlement et pénalités.

Par cette délibération, le Conseil municipal avait décidé de modifier le règlement de location en instaurant deux cautions distinctes.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la location des 29 et 30 novembre 2025 par Madame Mandart Maryline, domiciliée rue du Porche à Saint-Ouen-des-Alleux (35), plusieurs manquements ont été constatés.

Ces faits constituent un non-respect du règlement annexé à la convention de location, règlement validé et signé par l'intéressée préalablement à la mise à disposition de la salle.

En application de la délibération du 04 décembre 2025, la commune a procédé à l'encaissement du chèque de caution de 500 €.

Madame Mandart ayant contesté cette décision, Monsieur le Maire soumet la situation à l'appréciation du Conseil municipal.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RÉAFFIRME** les dispositions de la délibération du 04 décembre 2025 relatives aux cautions et aux pénalités applicables en cas de non-respect du règlement ;
- **CONFIRME** l'encaissement de la caution de 500 € versée par Madame Mandart Maryline, au regard des manquements constatés ;
- **DIT** qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise.

2026 03 Travaux d'entretien – Fossé La Berrangerais et Le Bois Lonfray

Monsieur Damien GESLIN informe l'assemblée qu'il convient de procéder au débouchage du fossé situé au lieu-dit La Berrangerais et à la réalisation de travaux au lieu-dit Le Bois Lonfray.

2023 03 Salle des fêtes – Expérience sonore immersive

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société Reflex Acoustique propose une séance d'« expérience sonore immersive » dans la salle des fêtes, afin d'illustrer le niveau sonore correspondant au dépassement des normes actuelles et de comparer les niveaux sonores actuels et ceux envisageables après les travaux de réhabilitation.

Le Conseil municipal retient la date du jeudi 12 mars 2026 à 19h00 et charge Monsieur Jean-Louis Quilliot de confirmer cette date auprès de la société.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil municipal pour leur engagement et leur participation tout au long de son mandat.

Fin de séance à 21h45